Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains chargée de l'examen du préavis PR12.21PR concernant

une demande de crédit d'investissement de Frs 583'000.pour l'entretien, la réfection et l'amélioration en 2012-2013 du réseau routier communal.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission a siégé le lundi 16 juillet 2012. Elle était composée de Messieurs Pierre CHERBUIN, Nicolas DURUSSEL, Philippe GRUET, Mathias HUMBERT, Philippe PAVID, Younes SEGHROUCHNI remplaçant Vassillis VENIZELOS, ainsi que du soussigné désigné rapporteur. Nuri HAJDARI était excusé et non remplacé.

La délégation municipale était composée de Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD et de Monsieur Sandro ROSSELET, chef du service Travaux et Environnement. Nous les remercions pour les informations qu'ils ont apportées aux membres de la commission.

En préambule, la commission voudrait souligner la qualité du préavis soumis à notre conseil. En effet, sans être des spécialistes, nous pouvons nous rendre compte très facilement des dégradations ainsi que des travaux à effectuer. Il est à noter que ce préavis concerne des tâches ponctuelles à entreprendre afin de sécuriser le réseau routier yverdonnois d'où son absence du budget d'entretien annuel.

La commission souhaite apporter quelques compléments d'information sur certains objets du préavis :

Objet N° 1 : Route de Cheseaux-Bellevue-Gymnase

Effectuer les travaux en même temps que Cheseaux-Noréaz afin de ne perturber qu'une seule fois les usagers. Un petit gain financier est également attendu.

Objet N° 3: Avenue des Sports, pont sur le Buron

L'affaissement du sol est dû principalement à la sécheresse persistante et à la baisse de la nappe phréatique.

Objet N° 5 : Giratoire Remparts-Ancienne Douane

Beaucoup de problèmes ont été rencontrés avec les revêtements phoniques de première génération.

Objet N° 7: Juriens, Montagne de la ville, chemin forestier Chalet Devant/Dernier.

Le revêtement actuel comporte bien des fissures. Le microenrobé est un bon rapport qualité/prix. Le Maître d'ouvrage sera la commune de Juriens mais si nécessaire, elle pourrait bénéficier de l'aide des services communaux de notre ville.

La rigueur des derniers hivers et d'autre part la mise hors service du silo communal nécessaire au mélange sel/gravillon, a provoqué une surconsommation de sel, accentuant la dégradation de nombreux tronçons communaux. C'est en partie pour cette raison que la construction d'un nouveau silo est à l'étude.

En conclusion et a l'unanimité de ses membres, la commission vous propose, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les articles 1, 2 et 3 tels que présentés par la Municipalité.

Yverdon-les-Bains, le 21 août 2012

Daniel Burdet